



Salaire annoncé en entretien d'embauche non respecté

Par **jennyK**, le **27/08/2009** à **14:01**

Bonjour,

lors de l'entretien d'embauche l'employeur m'a assuré d'une hausse du taux horaire au bout d'un mois d'essai. il n'a pas tenu son engagement depuis deux mois. quel recours puis je utiliser sachant que j'ai démissionné d'un poste où j'étais mieux payé (mais distance domicile plus importante) en comptant conserver mon niveau de salaire. Je suis aide soignante, le coefficient d'essai est de 216, le coefficient promis au bout de la période d'essai de 230, et le coefficient de mon précédent poste de 350. La convention collective de mon nouvel employeur est la CCU, c'est une maison de retraite médicalisée privée.

Merci de m'aider à être indemnisée.

Je n'ai pas passé un diplôme d'aide soignante après un d'études et de privations pour être payée au SMIC.

Par **Visiteur**, le **27/08/2009** à **18:51**

bonsoir,

avez vous demandé qu'il vous l'écrive ?

Par **jennyK**, le **28/08/2009** à **08:39**

non je n'ai pas demandé d'écrit

Par **gloran**, le **28/08/2009** à **11:41**

Vous connaissez le proverbe, popularisé par notre La Fontaine national : les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent.

La France est un pays de droit écrit : sans écrit, vous ne disposez comme seul levier que de vos compétences propres : à savoir, proposer à votre patron de le quitter ou de vous augmenter. Sinon à part ça, rien de l'engage.

Par **Visiteur**, le **28/08/2009** à **20:46**

gloran ayant tout dit... pas de commentaires..